



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

ÉLECTION LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JANVIER 2022

CANDIDATURE POUR LE POSTE DE ⁽¹⁾:

Représentante des personnes chargées de cours au Comité de programmes de formation à l'enseignement CPFE

NOM DE LA CANDIDATE, DU CANDIDAT (caractères d'imprimerie) :

Caroline Bergeron (bergeron.caroline.5@uqam.ca)

**Dépôt de candidature au plus tard le :
mercredi 19 janvier 2022 13 h**

Bonjour,

Je suis chargée de cours au département de danse de l'UQAM depuis 2013 et enseigne spécifiquement aux étudiant.e.s de la concentration enseignement en milieu scolaire (Cours offerts : DAN4312, DAM4411, DAM4431, DAM4441, DAM4451). Je suis moi-même enseignante active en milieu scolaire depuis 2003. J'ai enseigné au primaire et au secondaire la discipline danse principalement, mais aussi les arts plastiques et le multimédia. J'ai travaillé autant dans le milieu public que privé.

L'année dernière, j'ai participé à l'élaboration d'une boîte à outils pour l'insertion professionnelle des diplômé.e.s en enseignement de la danse en collaboration avec l'Association québécoise des enseignant.e.s de la danse en milieu scolaire (AQEDÉ). L'actualisation de la formation et la rétention des jeunes enseignant.e.s sur le terrain sont des sujets très importants pour moi. Je suis une personne professionnelle et curieuse croyant que l'éducation est une clé primordiale de notre société.

Je suis vivement intéressée par le poste de représentante des personnes chargées de cours au Comité de programmes de formation à l'enseignement (CPFE). Je crois posséder tous les atouts pour siéger sur ce comité. Merci de considérer ma candidature.

Cordialement,

Caroline Bergeron

bergeron.caroline.5@uqam.ca

Département(s) ou faculté(s) d'affiliation : Faculté des arts, département de danse

Choix d'une, d'un représentant (facultatif) :

Signature :

Caroline Bergeron

Date : 12 janvier 2022

EXTRAIT DE LA POLITIQUE ÉLECTORALE DU SPPEUQAM

35.6.3 Assemblée générale annuelle d'élections

- e) (...) Une personne candidate à un poste ne pouvant être présente à l'assemblée doit transmettre au Syndicat ou remettre à une ou un membre présent à l'assemblée une lettre de procuration signifiant le maintien de sa candidature. À défaut, la candidature ne pourra être retenue.

Vous pouvez consulter la politique électorale complète à l'adresse suivante : <http://sccuq.org/le-sccuq/statuts-et-reglements/#chap7>